Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 3.1.2: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Information institutionnelle

Organisation(s):

Fonds des Nations unies pour l'enfance' (UNICEF) et Organisation mondiale de la santé (OMS)

Concepts et définitions

Définition:

Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (généralement des médecins, des infirmières ou des sages-femmes) est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé professionnel. Selon la définition révisée [1], il s'agit de professionnels compétents en matière de santé maternelle et néonatale (SMN), formés, instruits et réglementés selon les normes nationales et internationales. Ils sont compétents pour : (i) fournir et promouvoir des soins de qualité, fondés sur des données probantes et sur les droits de l'homme, adaptés aux réalités socioculturelles et dignes pour les femmes et les nouveau-nés ; (ii) faciliter les processus physiologiques pendant le travail et l'accouchement pour garantir un accouchement propre et positif ; et (iii) identifier et prendre en charge ou orienter les femmes et/ou les nouveau-nés présentant des complications. Les accoucheuses traditionnelles, même si elles reçoivent une courte formation, ne sont pas incluses.

Page: 1 of 1

¹ Définition du personnel de santé qualifié fournissant des soins pendant l'accouchement : la déclaration conjointe de 2018 de l'OMS, du FNUAP, de l'UNICEF, de l'ICM, du CII, de la FIGO et de l'IPA est disponible à l'adresse suivante : https://data.unicef.org/resources/definition-of-skilled-health-personnel-providing-care-during-childbirth/↑